

A2P

A4580

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 Rue Ampère,
67118 GEISPOLSHEIM
491 708 996 RCS STRASBOURG**

27 MAI 2013

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} MARS 2013**

Le 1er mars 2013,
A 10 heures,

Les associés de la société A 2 P se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4 Rue Ampère, 67118 GEISPOLSHEIM, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie KETTERING, en sa qualité de Président de la Société.

Les sociétés I.S. HOLDING et HOLDING A2P, associées représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le cabinet IN EXTENSO STRASBOURG-NORD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1000 sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins un quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M. J. Kettering
J. M. Kettering

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Marie KETTERING de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Christian SCHMITT
Né à Saverne le 28 septembre 1966
De nationalité française
Demeurant 9 rue Neuve, 67450 MUNDOLSHEIM

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Christian SCHMITT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

DMK
JMK

DEUXIEME RESOLUTION

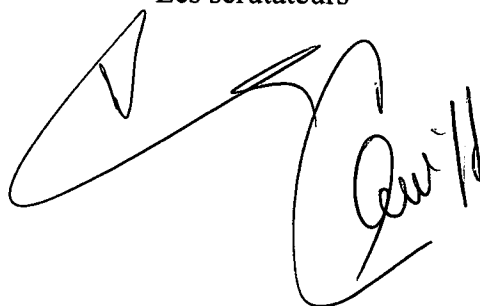
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

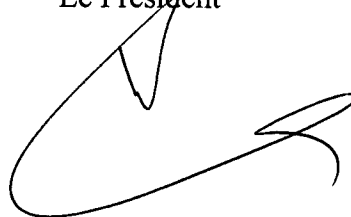
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape followed by a series of loops and a final flourish.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'V' shape followed by a series of loops and a final flourish.

Christian SCHMITT

Le 1^{er} mars 2013

**9 rue Neuve
67450 MUNDOLSHEIM**

Société A 2 P

**4 Rue Ampère
67118 GEISPOLSHEIM**

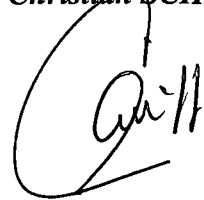
Messieurs,

Par la présente, je vous confirme que j'accepte le mandat de Président de votre société que vous avez bien voulu me confier dans le cadre de votre assemblée générale.

Avec mes remerciements,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian SCHMITT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schmitt', is written over the printed name 'Christian SCHMITT'.